

A compter de 1952, de nouveaux faits d'ordre économique et technologique ont commencé à gâter la situation. Il devint évident que l'industrie se trouvait devant des problèmes que la Commission royale n'avait pu prévoir. Le grand développement de l'industrie du pétrole et du gaz naturel dans les provinces de l'Ouest a fait en sorte que ces combustibles ont envahi de plus en plus les marchés du charbon canadien. A cause de l'extension des pipelines et de l'abondante réserve de résidu de pétrole importé bon marché, la poussée des sources concurrentes d'énergie sur les marchés du charbon du Canada se fait sentir de plus en plus. L'utilisation accrue des locomotives Diesel et la transformation des locomotives au charbon en locomotives à l'huile ont coupé de façon radicale, et même menacé d'éliminer, dans un avenir assez rapproché, un des principaux débouchés traditionnels du charbon canadien. D'autres facteurs,—le transport plus coûteux et le prix toujours plus élevé à la mine du charbon canadien,—ont fait empirer la situation.

A cause de cet état de choses, aggravé par une suite d'hivers doux, l'industrie houillère canadienne est entrée dans une phase critique durant ces deux dernières années. L'extraction de houille a diminué en dépit de l'augmentation progressive et substantielle de l'aide financière que lui a accordée le gouvernement fédéral. Les subventions ont augmenté de \$4,600,000 en 1951-1952 à \$11,300,000 en 1954-1955 et, en cette dernière année, ont surpassé celles de 1953-1954 de \$1,500,000. L'Office est allé de front avec les événements dans ses études et ses recommandations et le gouvernement, bien au courant de la situation, cherche à trouver la meilleure solution possible aux difficultés de l'industrie. Un comité spécial pour le programme des subventions, comité formé des sous-ministres des ministères intéressés, est à étudier, avant de les soumettre au gouvernement, les recommandations formulées par l'Office en vue de l'adoption d'une politique houillère canadienne.

A titre d'agent du ministre des Mines et des Relevés techniques, l'Office s'occupe des demandes de prêts au titre de la loi sur l'aide à la production du charbon dans les Maritimes (S.R.C. 1952, chap. 179) et administre les prêts accordés. L'Office a aussi continué d'administrer les versements au titre de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée (S.R.C. 1952, chap. 34) qui prévoit le versement d'une subvention à l'égard du charbon canadien servant à la fabrication du coke pour fins métallurgiques. Durant l'année terminée le 31 mars 1955, 453,646 tonnes ont bénéficié de \$224,555.

L'Office fédéral du charbon se tient continuellement au courant des besoins d'énergie du Canada. Un comité interministériel de l'énergie, formé de représentants de l'Office et des ministères et services gouvernementaux intéressés, a été établi pour centraliser tous les renseignements concernant les sources d'énergie et pour étudier leur rapport avec l'économie nationale. De plus, en collaboration avec le Service des combustibles du ministère des Mines et des Relevés techniques, l'Office a fait, en 1953, une série d'études sur la production de force motrice au Canada ayant pour but d'évaluer la possibilité d'employer davantage les charbons canadiens pour la génération à la vapeur de l'électricité et sur les marchés plus vastes pour ces charbons, qui naîtraient d'une production accrue d'électricité à meilleur marché. Les études portent aussi sur la demande globale d'énergie, la relation entre les diverses sources d'énergie et les besoins futurs en charbon.

L'Office, depuis sa fondation, a travaillé à la coordination de l'activité des divers ministères fédéraux et autres organismes intéressés à la question du charbon. En ce qui concerne les recherches techniques relatives à la commercialisation et à la distribution du charbon, l'Office s'est tenu en étroite liaison avec le Service des combustibles du ministère des Mines et des Relevés techniques. Il se tient chaque année depuis 1949 des conférences fédérales-provinciales portant sur les recherches relatives au charbon et visant à coordonner les efforts et à favoriser les échanges de vues. Un comité interministériel des approvisionnements militaires de combustibles et d'appareils de chauffage a été formé en 1949 qui a pour fonction de conseiller les Services armés relativement à l'achat et aux approvisionnements de combustible. De plus, l'Office a renseigné les acheteurs des ministères sur les problèmes relatifs à l'achat du charbon.